» me qui a couru pendant le même eſpace
» de tems après quelques piéces de gibier.
» L'un a tué avec plaiſir, à ce qu'il dit,
» un liévre, & l'autre a fait valoir ſon pa-
» trimoine, s'eſt mis en état d'eſpérer de re-
» cueillir une récolte abondante pour nour-
» rir ſa famille, & élever des ſujets dans
» l'Etat. Mais le Propriétaire Cultivateur
» n'eſt ſouvent pas en état de ſatisfaire par
» lui-même à toutes les opérations que la
» culture exige, il faut qu'il ait recours à
» des domeſtiques, & alors il ne tire pas
» à beaucoup près de ſa poſition tous les
» avantages qu'il pouvoit s'en promet-
» tre.

» C'eſt en faveur de ces Citoyens, ou
» Propriétaires non Cultivateurs, ou Pro-
» priétaires Cultivateurs, ou Fermiers, que
» le taux de l'intérêt de l'argent devroit
» être diminué pour être en proportion avec
» ce qu'ils retirent de leurs fonds. (*a*) Quand
» on voudra calculer toutes les miſes &
» toutes les pertes des Cultivateurs avec
» leurs charges, on conviendra aiſément
» qu'ils ont beſoin de cette reſſource, &
» & que leur poſition eſt bien moins fa-
» vorable que celle du Commerçant. Com-
» parons les maintenant avec le Rentier.

» Si vous écoutez les Adverſaires des
» Rentiers, ils ne manqueront pas de vous
» les dépeindre comme des hommes qui
» ſe ſervent de leur argent pour tirer à
» eux toute la graiſſe des autres hom-
» mes, ſans partager leurs charges & leurs
» accidens. (*b*) Pour moi, Monſieur, qui
» cherche le vrai, & qui ne préfere point
» un état à un autre, mais qui tâche de les
» allier tous, & qui voudroit qu'ils s'en-
» tre aidaſſent, pour contribuer chacun
» dans leur genre au bien général, je
» ſouhaite d'approfondir. Je conviens
» avec les Adverſaires des Rentiers, que
» leur état eſt le plus agréable, le plus
» doux, & par une ſuite néceſſaire, celui
» qui convient le mieux à ceux qui cher-
» chent avec le plus d'empreſſement à ne
» ſe point donner de peines. La claſſe des
» Rentiers, eſt compoſée par conſéquent
» des hommes les moins utiles en général
» à leur patrie; car dans mon ſiſtême,
» les bras & le travail ſont deux eſpéces
» de matières premières, dont on ne fait
» pas aſſez d'uſage en France, où le goût
» de la molleſſe, du luxe & de l'inutilité
» paroît dominer plus que dans les autres
» Nations.

» Le Rentier eſt, avons-nous dit, ou per-
» petuel ou viager, ce dernier, diſent
» ſes Adverſaires, eſt celui qui ſupporte
» le moins de charges dans l'Etat, & qui
» prend même toutes ſortes de précautions
» pour n'en avoir d'aucunes eſpéces. Il n'a
» donc pas les mêmes droits à la protec-
» tion de l'Etat que les autres claſſes de
» Citoyens. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'é-
» xiſtât point du tout. Quant au Rentier
» perpétuel, il eſt dans une poſition plus
» favorable. Il eſt certain qu'il en faut,
» parce que le Commerçant & le Culti-
» vateur ont beſoin de ces reſſources, &
» parce que tout le monde ne peut être

(*a*) Si l'intérêt légal eſt réduit par le Légiſlateur, le ſort du Propriétaire ſera plus à plaindre, parce que dans ſes beſoins preſſans, ou il ſera forcé de contrevenir à la Loi, ou il ne trouvera point l'argent néceſſaire pour faire valoir ſa terre. Cette réduction forcée ſeroit illuſoire & nuiſible, mais, nous le repetons, elle viendra d'elle-même, lorſque la maſſe d'argent qui circule, ſera ſupérieure aux beſoins mêmes de la circulation, & cette maſſe ne peut devenir ſupérieure que par les rembourſemens ordonnés par le Roi, & par l'extenſion du Commerce qui enrichira la Nation. Car tant qu'il y aura des placemens à faire à un taux plus avantageux que le taux légal, ſur les effets publics, ſur les Corps ou Communautés qui empruntent, il ſera inutile d'eſperer ou d'ordonner une réduction d'intérêt.

(*b*) On ſe livre trop aux déclamations contre les Rentiers. On n'enviſage pas aſſez les rapports des choſes, & l'action de différentes claſſes des Citoyens les unes ſur les autres. S'il n'y avoit point d'emprunts il n'y auroit point de Rentiers. Si le Commerce & l'Agriculture ont ſouvent beſoin d'emprunter pour produire un plus grand effet, la claſſe des Prêteurs ou Rentiers devient donc une claſſe d'hommes néceſſaires & utiles. Si ceux qui ont de l'argent le gardoient en caiſſe, ils ſeroient de mauvais Citoyens. Ils ne ſont donc Rentiers que parce qu'ils ne le gardent pas, que parce qu'ils veulent tirer un certain bénéfice de leur argent, en le faiſant circuler. Ils ſont par-là utiles aux autres Citoyens. Si leur état eſt plus doux que celui des autres claſſes des Citoyens, pourquoi l'envier? Il eſt une ſuite des mouvemens & des impulſions que donnent aux hommes les cauſes phiſiques & morales qui agiſſent ſur eux. Celui qui enfouit ſon argent, qui le rend inutile à lui-même & à la Société Civile, eſt le membre de cette Société qu'il en faudroit retrancher. Mais celui qui ouvre ſon coffre aux beſoins de ſes Concitoyens a le même droit à la protection de l'Etat que les autres Citoyens.

» ou Commerçant ou Cultivateur. D'ail-
» leurs, il eſt des circonſtances où il eſt
» néceſſaire de devenir Rentier. Un pere,
» une mere, une veuve qui ont parcouru
» laborieuſement la plus grande partie de
» leur carrière, ont beſoin de ſe repoſer.
» Il eſt juſte que ceux à qui ils remettent
» leur fonds pour le faire valoir, leur aſ-
» ſurent une ſubſiſtance non mandiée.

» Mais il ſera toujours vrai de dire que
» l'état du Rentier eſt le plus commode,
» & celui que chercheront toujours les
» gens qui veulent vivre gracieuſement.
» S'il n'a pas l'avantage de celui des Com-
» merçans, de voir ſa fortune augmenter
» rapidement, il a la certitude que cha-
» que jour lui apportera un revenu liqui-
» de, & ſon état eſt de beaucoup ſupé-
» rieur à celui du Cultivateur.

» Que conclure de toutes ces compa-
» raiſons, Monſieur, ſinon que le Rentier
» vit ſans peine & ſans inquiétude, & que
» le Commerçant & le Cultivateur ſont
» chargés de la portion de travail qu'il
» devroit faire; que le Rentier, péſant par
» ſon poids ſpécifique ſur les deux autres
» états, il faut rendre ſa preſſion la moins
» forte qu'il eſt poſſible; que le Com-
» merçant, par les avantages inhérens à ſa
» profeſſion, trouve dans elle-même de
» quoi ſe défendre, & gagne par la vente
» de ſes marchandiſes, ce qu'il perd pour
» l'intérêt qu'il paye; mais que le Culti-
» vateur porte la plus grande partie du
» poids du Rentier, poids d'autant plus
» lourd pour lui que le très-grand nom-
» bre des Rentiers trouve le moyen de
» s'exempter des charges publiques, que le
» premier ſupporte dans toute ſon éten-
» due; que par ce moyen, le Cultiva-
» teur paye plus de dix pour cent, d'un
» argent qui ne produit pas deux & demi;
» que par conſéquent, le Cultivateur doit
» ſuccomber à la fin. Or il ne peut périr
» que les terres ne reſtent incultes, les ter-
» res ne peuvent reſter incultes, que le
» Commerce ne s'anéantiſſe, & ces deux
» ſources de la vie du Rentier une fois ta-
» ries, il faudra bien qu'à ſon tour il ceſſe
» d'exiſter. Cependant, Monſieur, puiſque
» tout Etat policé eſt néceſſairement com-
» poſé de Cultivateurs, de Commerçans &
» de Rentiers, il eſt à déſirer que leur effet
» réciproque ſoit tel qu'il produiſe le bien
» général. Il n'y a que le Miniſtere qui
» puiſſe, par des opérations combinées
» avec ſagacité, fixer le taux de l'intérêt de
» l'argent pour entretenir la liaiſon qui doit
» ſe trouver entre le Cultivateur & le Com-
» merçant. Il eſt néanmoins très-vrai que
» des trois états comparés, celui du Cul-
» tivateur mérite non-ſeulement l'atten-
» tion, mais la faveur même du Miniſtè-
» re, parce que, quoiqu'il ſoit le principe
» de l'exiſtance des deux autres, lui ſeul
» ne ſe défend point de ſes propres forces,
» & a le plus d'inconvéniens. La Culture
» eſt une machine abſolument néceſſaire
» au ſoutien de l'Etat, mais une machi-
» ne compoſée de tant de piéces qui frot-
» tent l'une contre l'autre, que le mécha-
» niſme n'en peut être entretenu que par
» un travail & des réparations continuel-
» les. Ce qui doit faire l'objet des vœux
» de tous les Citoyens, c'eſt que l'action
» de ces trois états l'un ſur l'autre, pro-
» duiſe un effort général, qui, d'après
» un Commerce intérieur bien dirigé,
» faſſe naître un Commerce extérieur qui
» enrichiſſe & honore la Nation.

De Paris, *le* 28 *Décembre* 1763.

Lorſque nous avons avancé, Prov. N°. 66, dans la Lettre que nous avions écrite à M. le Sécretaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Paris, qu'il n'étoit peut-être aucun Membre de cette Société qui ne ſe hatât de ſouſcrire pour l'encouragement de l'Agriculture, des Manufactures & du Commerce; nous étions bien perſuadés que notre façon de penſer n'étoit qu'une juſtice que nous rendions aux ſentimens patriotiques dont ils ſont animés. Le Public prendra ſans doute la même opinion que nous de cette eſtimable Compagnie, en liſant la Lettre ſuivante.

Lettre *de M. de Palerne, Sécretaire perpétuel de la Société Royale d'Agriculture, à M.* Le Rebours, *rédacteur de la Gazette du Commerce.*

Je me ſuis empreſſé, Monſieur, de rendre compte, à la rentrée de la Société Royale d'Agriculture, des Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par leſquelles vous avez bien voulu être l'interprete des ſentimens patriotiques de pluſieurs Citoyens zélés pour le progrès de l'Agriculture.

La Société a ſenti de quel prix devoit

être l'aſſociation que vous avez propoſée par la Gazette du Commerce, & a vu avec un ſenſible plaiſir, ſes progrès. Mais ce dont je ſuis ſpécialement chargé, c'eſt de vous prier de recevoir les remercimens qu'elle doit à ceux des Citoyens, qui ont eu aſſez de confiance en elle, pour la laiſſer la maîtreſſe d'appliquer aux ſujets qu'elle croira les plus utiles, une ſomme de 25 Louis, premiers fruits de leur zèle, & en voulant bien par la ſuite lui laiſſer la même diſpoſition des ſommes qui pourront être verſées dans votre caiſſe.

La Société Royale d'Agriculture avoit, Monſieur, dès l'année paſſée, projetté de faire des fonds pour les appliquer au même uſage que ceux de l'aſſociation que vous avez propoſée, & c'eſt le premier objet dont elle s'eſt occupée à ſa rentrée. La Déliberation priſe à ce ſujet a été unanime, & l'on s'eſt engagé à contribuer, toutes les années, de la ſomme qui ſera néceſſaire pour donner pluſieurs prix. L'on s'eſt enſuite déterminé à prendre ſur les ſommes qui ſont déja entre mes mains, celle de 600 ᴴ, & la Société annoncera, par le même programe, le ſujet du prix qu'elle veut propoſer, ainſi que celui auquel les Citoyens zèlés veulent bien contribuer pour une pareille ſomme de 600 ᴴ. J'aurai l'honneur de vous envoyer ce programe, & de vous prier de l'inſerer dans votre Gazette.

Je dois encore, Monſieur, vous faire part d'un autre article de la Délibération, par lequel la Société a arrêté que ceux qui ont contribué ſi généreuſement à l'un des deux prix, ſeront invités de venir prendre place dans l'aſſemblée qui ſera indiquée pour leur diſtribution. Il ſuffira de ſe préſenter ce jour-là avec la ſouſcription que vous avez délivrée. Vous voudrez bien faire connoître cet article de la Délibération de la Société. C'étoit la marque la plus diſtinguée qu'elle put donner de ſa reconnoiſſance. Elle ſe flatte que le ſoin qu'elle apportera au choix des matieres, & que l'utilité qui en réſultera, engageront un plus grand nombre de Citoyens à s'aſſocier; les encouragemens étant le moyen le plus prompt & le plus ſûr pour avancer le progrès de toutes les choſes qui peuvent contribuer à la grandeur d'un Etat. Quel avantage n'aurions-nous pas ſur tous nos voiſins, avec un ſol plus heureux que le leur, s'il ſe trouvoit dans la France le même nombre d'Aſſociés qui ſe trouve en Angleterre! Vous avez très-bien fait ſentir ces avantages dans votre Gazette, & je ne ferois que retracer des objets qui ont commencé à faire l'impreſſion que vous vous propoſiez. Il ne me reſte que des vœux à faire, & à vous renouveller les aſſurances de l'eſtime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

S'il eſt des circonſtances flatteuſes pour un Citoyen ambitieux de contribuer au bien général de ſa Nation, c'eſt ſans contredit celle dans laquelle nous nous trouvons maintenant. Une Compagnie entiere, occupée depuis long-tems de l'idée que nous avons jettée dans le Public, ſe hâte de la mettre en pratique, dès qu'elle eſt inſtruite des effets heureux qu'elle produit parmi les Citoyens. Des François, dignes de porter ce nom, accueillent nos vûes, & dépoſent dans notre caiſſe une legere contribution deſtinée à donner du reſſort aux bras qui ſçavent tirer des entrailles de la terre les véritables richeſſes de la nature. De tous les François qui apprendront cet évenement ſi honorable & ſi utile à la Nation, & qui pourront joindre leurs noms à ceux que nous allons mettre ſous les yeux du Public, en eſt-il un qui ne s'empreſſe de le faire? Nous n'oſons en douter. Nous croirions faire injure à nos Compatriotes ſi nous penſions autrement.

Liste des Souſcripteurs aſſociés pour l'encouragement de l'Agriculture, des Manufactures & du Commerce.

MEMBRES DE LA SOCIE'TE' Royale d'Agriculture du Bureau de Paris.

MESSIEURS,

L'Abbé Lucas, Chanoine de Notre-Dame, *Cloître Notre-Dame.*

L'Abbé Bertier, Abbé de Vezelay, *rue neuve des petits Champs.*

Favre d'Aunoy, Procureur Général de la Congrégation de Sainte Geneviéve, *à l'Abbaye de Sainte Geneviéve.*

Dom Buſſon, Grand Prieur de l'Ab-

baye de Saint Germain des Près, *à l'Abbaye de Saint Germain.*

Dom Rouſſeau, Abbé Régulier de l'Abbaye du Pin, & Proviſeur du Collége de Saint Bernard, *rue des Bernardins.*

Le Prince de Tingry, Lieutenant Général des Armées du Roi, *rue du Bacq.*

Le Comte de Guerchy, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général, & Ambaſſadeur de Sa Majeſté auprès du Roi d'Angleterre, *rue Saint Dominique, Fauxbourg Saint Germain.*

Le Comte d'Herouville, Lieutenant Général des Armées du Roi, *rue de Richelieu.*

Le Bailli de Fleury, *rue de la Madelaine, Fauxbourg Saint Honoré.*

Rolland de Challerange, Conſeiller au Parlement, *rue des Maçons.*

Le Chevalier Turgot, Gouverneur de l'Iſle de Cayenne & de la Guyane, *rue Porte-Foin.*

Le Marquis de Turbilly, *rue de Condé.*

De Boiſſemont, Fermier Général, *rue Coq-Héron.*

De Garſault, *rue Saint Dominique, près la rue d'Enfer.*

Le Roi, Lieutenant des Chaſſes, *à Verſailles.*

Navarre, Laboureur, *à Ville-Neuve, ſous Dammartin.*

Pepin, *à Montreuil.*

Portier (*), Intendant du Commerce.

Palerne, Thréſorier Général de Monſeigneur le Duc d'Orléans, Sécretaire perpétuel de la Société pour le Bureau de Paris, *rue Montmartre.*

ASSOCIE'S A LASOCIE'TE' d'Agriculture.

MESSIEURS,

Le Maréchal d'Etrées, Miniſtre d'Etat, Chevalier des Ordres du Roi, *rue de Richelieu.*

Le Comte de Saint Florentin, Miniſtre & Sécretaire d'Etat, Chancelier Commandeur des Ordres du Roi, *rue de la Ville-l'Evêque.*

Bertin, Miniſtre & Sécretaire d'Etat.

Trudaine, Conſeiller d'Etat Ordinaire & au Conſeil Royal, & Intendant des Finances, *rue des Vielles-Haudriettes.*

(*) La Nation & le Commerce viennent de perdre ce bon Citoyen. Nous ferons des recherches pour nous mettre en état de donner une notice hiſtorique de ſes travaux & de ſes vertus.

De Courteille, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances, *rue de l'Univerſité.*

L'Abbé Bertin, Conſeiller d'Etat.

Trudaine de Montigny, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances en ſurvivance, *rue des Vielles-Haudriettes.*

Parent, Premier Commis du Département de M. Bertin, *rue Poiſſonniere.*

L'Abbé Farjonel, Conſeiller au Parlement, Chanoine de Notre-Dame, *Cloître Notre-Dame.*

L'Abbé de Malherbe, Chanoine de Notre-Dame, *Cloître Notre-Dame.*

Le Comte d'Ayen, *à l'Hôtel de Noailles, rue Saint Honoré.*

De Montclar, Procureur Général du Parlement de Provence, *à Aix.*

Le Marquis de Marigny, Sécretaire Commandeur des Ordres du Roi, Directeur & Ordonnateur des Bâtimens du Roi, Jardins, Arts, Académies & Manufactures Royales, *rue Saint Thomas du Louvre.*

De Beaumont, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances, *rue Vivienne.*

De Buffon, Intendant du Jardin Royal des plantes, de l'Academie Françoiſe, de l'Académie Royale des Sciences, *au Jardin du Roi.*

De Montigny, Tréſorier de France, de l'Académie Royale des Sciences, *rue Courtau-Vilain.*

Du Hamel, Inſpecteur Général des Arſenaux de la Marine, de l'Académie Royale des Sciences, *Quai d'Anjou, Iſle Saint Louis.*

De Juſſieu, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Démonſtrateur des Plantes au Jardin du Roi, de l'Académie Royale des Sciences, *rue des Bernardins.*

Tillet, de l'Académie Royale des Sciences, *Cloître Notre-Dame.*

De Monthion, Maître des Requêtes, *rue Sainte Anaſtaſe.*

Patullo, *rue Jacob.*

De Danjeuil, Maître des Comptes, *rue Saint André des Arts.*

Deliſle, *rue des Deux Portes S. Sauveur.*

D'Ogny, Tréſorier Général des Etats de Bourgogne, *rue de Louis Le Grand.*

Prépaud, Miniſtre de Son Alteſſe Eminentiſſime M. le Cardinal Evêque de Spire, près Sa Majeſté, *rue des Jeuneurs.*

De Butré, *rue de Seine, Faubourg Saint Germain.*

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Samedi 7 Janvier.

EXTRAIT *d'une Lettre de la nouvelle Yorck, du 15 Octobre 1763.*

IL y a ici depuis peu beaucoup de dé-» bats au Conſeil pour arrêter le Com-» merce que nos Colonies du Nord font » avec les Iſles Françoiſes & Eſpagnoles, » mais rien n'eſt plus abſurde que de vou-» loir l'empêcher. Notre pêcherie à la nou-» velle Angleterre & à Terre-neuve étant » augmentée, demande une plus grande » quantité de rum, de mélaſſe, & de ſu-» cre, que nos propres Iſles n'en peuvent » fournir; & juſques à ce qu'elles puiſſent » donner ces articles à auſſi bon marché » que les François, tous nos efforts, & » même ceux du Parlement d'Angleter-» re pour empêcher ce Commerce, ſeront » inutiles.

EXTRAIT *d'une Lettre écrite par un Marchand de Madère, le 25 Octobre, au Propriétaire du Vaiſſeau Robert & Betty, Capitaine Cottiman, deſtiné pour aller de Liverpool aux nouveaux établiſſemens de la Caroline Méridionale.*

» Notre Vaiſſeau arriva dans ce Port le » 11 du courant, & prit ici de nouveaux » approviſionnemens de vin, eau, &c. » Le 13 vers minuit, il s'éleva une tempê-» te, qui après avoir enlevé ſes ancres, » le jetta ſur une chaine de rochers, » à l'Eſt du Port, & vers les deux heures, » il fut entiérement détruit. Votre Subré-» cargue, le Capitaine, le Chirugien, & » 195 perſonnes ont péri à bord du Vaiſ-» ſeau. Comme on ſe propoſoit de re-» mettre à la voile le lendemain, le Ca-» pitaine n'avoit pas fait amarrer le Vaiſ-» ſeau, mais on avoit jetté un ſecond an-» cre auſſitôt que la tempête s'étoit éle-» vée. Ce naufrage préſentoit un ſpecta-» cle affreux l'air retentiſſoit des cris, » d'un grand nombre d'hommes & de » femmes, qui ne pouvoient recevoir » que très-peu de ſecours des naturels du » Pays. Nous avons retiré des rochers » 60 cadavres, tout mutilés; après les » avoir enſeveli s, on les a porté hors du » Port, & on les a jetté en pleine Mer: » parce que l'on n'accorde aux proteſtans » dans cette Iſle aucun endroit pour la » ſépulture des morts.

» Jean David le Contre-maître, » a été retiré le Vendredi matin, 14 de » ce mois de deſſus une partie des dé-» bris du Vaiſſeau, ſans forces, tout meur-» tri & bleſſé, il avoit employé tous ſes » ſoins à ſauver du naufrage tout ce qu'il » avoit pû, & l'on ne peut s'empêcher » de le regarder comme un bon Officier » de mer, qui mérite d'être récompenſé.

» Ce Vaiſſeau étoit le premier que l'An-» gleterre eut équipé depuis la ceſſion de » la Floride au Gouvernement Britannique. » Il y avoit à bord 206 paſſagers, tous » proteſtans, c'étoient pour la plupart des » Artiſans & des Laboureurs, qui avoient » avec eux leurs femmes & leurs famil-» les, (outre l'équipage du Vaiſſeau,) » & qui étoient deſtinés à former un éta-» bliſſement dans une partie des nouvelles » Colonies.

DE DUBLIN, *le 17 Décembre* 1763.

La Société pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce de cette Ville, a diſtribué les prix ſui-vans. Le premier de 30 ℔ ſterlings pour ceux qui auroient ſechés & mis en état

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

d'être cultivés 100 âcres au moins de fondrieres, a été adjugé au nommé Duc Ke *Tyrrel*, qui en a seché 144 âcres ; le deuxiéme de 10 ℔ sterlings pour les Rentiers des terres en fondriere qui en sécheroient, a été adjugé à M. *Jonathan Clarck* Négociant, qui en a séché dix âcres avec succès, & une médaille d'or a été donnée à *William Blacker*, Ecuyer, comme une marque de l'approbation de la Société pour les 37 âcres d'ozier qu'il a planté.

De Londres, *le* 20 *Décembre* 1763.

Le Sur-Intendant de la Société pour l'encouragement des Arts, &c. doit rendre compte à l'Assemblée de cette Société, qui se tiendra mercredi prochain, de l'état où se trouve l'établissement formé, pour amener à Londres le Poisson, en le transportant par terre. Le mercredi suivant, la Société déliberera sur la gratification qu'elle se propose de donner à M. *Rocques* de *Walham Gréen*, en considération du tems qu'il a employé & des peines qu'il s'est données, &c. pour faire un grand nombre d'expériences qui tendent à améliorer nos prairies, & en particulier, parce qu'il a constaté par expérience l'avantage qu'il y a à cultiver la pimprenelle, qui conservant sa séve pendant tour l'hyver, doit sans doute être d'une grande utilité, en ce qu'elle fournit une des premières graines qu'on puisse semer au commencement du printems.

On prétend qu'il sera proposé demain, 21 de ce mois dans l'Assemblée générale qui se tient tous les quartiers à l'Hôtel de la Compagnie des Indes orientales, de porter à l'avenir les dividendes sur le capital de la Compagnie, à huit pour cent. Une Délibération de cette importance, engagera sans doute tous les Actionnaires à s'y trouver. Si l'état présent des fonds de la Compagnie, & les profits de son Commerce, avec les dernières acquisitions qu'elle a faites dans l'Inde qui paroîtront alors en toute évidence, assurent cette augmentation de ses dividendes, toute l'Europe reconnoîtra alors, que ce n'est pas la situation critique des affaires de la Compagnie, qui l'a empêché de communiquer ses Livres à tout Actionnaire qui n'étoit pas Directeur, comme on l'a prétendu ; mais si la personne qui fera la proposition, réussit dans un point si intéressant pour le Public, sans convaincre clairement tous les Actionnaires, que le capital & les gains du Commerce suffiront pour mettre la Compagnie en état de soutenir une telle augmentation de ses dividendes, pendant quelques années, sans compter uniquement sur ses dernières acquisitions dans les Indes, le Public traitera cela de plaisanterie, & soupçonnera que le projet de la Compagnie des Indes reviendra dans peu a celui de la Mer du Sud ou de Mississipi, qui enrichit un petit nombre de personnes, & en ruine mille autres.

De Londres, *le* 23 *Décembre* 1763.

On évalue à 120, 000 ℔ sterlings la quantité de bled tirée seulement d'Irlande, qui a été exportée depuis le mois de Janvier 1763, en France, en Espagne & en Portugal.

Ce petit article fera sûrement impression sur nos Lecteurs. En ne mettant la livre sterlings qu'à 22 ℔ 10 s. de notre monnoye, il résulte que l'Irlande seule a fourni du bled à la France, à l'Espagne & au Portugal pour la somme de 2, 700 000 ℔ monnoye de France. Quelle source de richesses pour un Pays agricole que la liberté de l'exportation des grains à l'Etranger.

De l'Orient, *le* 28 *Décembre* 1763

La Compagnie des Indes, compte armer l'année prochaine, trois Vaisseaux pour la Chine ; sçavoir, *le Berger*, *le Duc de Penthiévre*, nouvellement lancés à l'eau, & *le Duc de Praslin*, encore en chantier. On ne croit pas que les deux derniers puissent partir avant la fin de Février prochain.

Le Vaisseau de la Compagnie *le Vaillant*, venant de l'Isle de France, mouilla hier au *Port-Louis*. La cargaison ne consiste qu'en 800 balles de caffé de Bourbon.

De Rouen, *le* 29 *Décembre*. 1763.

On vient d'apprendre ici, par des Lettres de Londres, que le Navire, *le Frere Ignace*, Capitaine J. B. Moracin, allant de Rouen à Bayonne, a été battu par les gros vents qui l'ont jetté sur la côte de Bridedotsetchir en Angleterre, où il a échoué.

De Paris, *le* 30 *Décembre* 1763.

L'Academie Royale des Sciences a approuvé les lampes œconomiques du sieur Chénié, qui a ajoûté quelques dégrés de perfection à la construction de la pompe qui sert à faire monter l'huile. Il demeure

Quai de la Féraille, aux trois croiſſans. Il prie les perſonnes qui lui écriroient d'affranchir leurs Lettres.

DU HAVRE, *le* 30 *Décembre* 1763.

Le Dogre, *l'Amitié*, Capitaine Hoel, qui étoit ſorti de ce Port le 18 du courant pour la Guadaloupe, a relâché par mauvais tems.

On a reçu par le Port Louis des Lettres de la Martinique, qui apprennent l'arrivée à S. Pierre le 18 Octobre, du Navire *la bonne Union*, Cap. Bouvier, ſorti de ce Port le 11 Août dernier.

Il y a ici quatre Navires en armement; ſçavoir,

Le Senau neuf, *la Lanciſe*, de 200 tonneaux, 6 canons, 19 hommes d'équipage, Cap. *Darcour*, pour la *Martinique* en droiture. Il partira le 20 Janvier 1764. Ceux qui voudront paſſer ou charger des marchandiſes à Fret, s'adreſſeront à *Paris*, à M. Bouhebent, rue *Quincampoix*; à *Rouen*, à MM. Demiannay, Douillard & Comp. rue *des Charettes*; au *Havre*, à MM. de la Haye, le Bouis.

Le Senau, la *Dame fortune*, du Port de 200 tonneaux ou environ, armé de 6 canons, & autres menues armes à proportion, 20 hommes d'équipage, Cap. *Daniel Loiſel*, du Havre, pour le *Cap François* en droiture. Il partira dans le courant de Février. Ceux qui voudront paſſer, ou charger des marchandiſes à Fret, s'adreſſeront, *à Paris* à MM. Papelier & Eberts, Banquiers, Place des Victoires; à *Rouen*, à M. J. Drouet, Négociant, rue S. Etienne des Tonneliers; *au Havre*, à M. Michel Gauvain, ou au Capitaine.

Le Brigantin *le Brillant*, très-fin voilier, de 130 tonneaux environ, armé de 4 canons, 4 pierriers & autres menues armes, 15 hommes d'équipage, Cap. *Dumoulin Cornic*, pour *le Port au Prince*, Iſle Saint Dominque. Il partira à la fin de Janvier 1764. Il chargeroit auſſi pour la Martinique, où il paſſeroit, s'il trouvoit de quoi ſe défrayer. Ceux qui voudront paſſer ou charger des marchandiſes à Fret, s'adreſſeront, *à Paris*, à M. *le François*, à la Ville de Strasbourg, rue S. Denis; *à Rouen* à MM. J. N. *Ribard*, Freres; *au Havre*, à M. *David Chauvel*.

Le Senau *la Ste Roſe*, de 130 tonneaux, 6 canons, 11 hommes d'équipage, Cap. *Louis-Adrien Bardel*, pour Liſbonne en droiture. Il partira dans le courant de Janvier. Ceux qui voudront paſſer, ou faire charger des marchandiſes à Fret, s'adreſſeront, *à Rouen* à *M. A. le Breton*; *au Havre*, à *MM. Prier*, Freres.

DE MARSEILLE, *le* 17 *Décembre* 1763.

Importation.

D'*Agde & Cette*, par les Tartanes des Patrons Dejeun, Gremier, Seryet, Moulinia, le 29 Novembre, 2130 charges de bled, 36 barriques d'indigo, 10 balles de peaux de vache, 16 barriques de ſucre, 24 d° de caffé, 15 d° de verdet, 143 balles de laine, 6 barriques de cacao.

De Naples & de Romanie, par la Pinque du Capitaine Charras le même jour, 3000 quilots de bled, 34 balles de ſoie.

De Morée, par les Tartanes des Capitaines Merle & Gourelle même jour, 1352 barrils d'huile, 71 balles de ſoie, 6 balles de cordouan, 2 balles de vermillon, 6 balles de peaux de lievre.

De Tunis, par la Tartane du Patron Brun 42 balles de laine Surge, 1600 quintaux de bourdes, 1 balle de cire jaune.

De Corynthe, par la Pinque du Capitaine Lardeiroc neuf cens charges de bled, 200 de pois chiches, 6 balles de ſoie.

De la Martinique, par le Vaiſſeau du Capitaine Meynard, le 3 Décembre, 6 ſacs de canefice, 255 balles de ſucre terré, 181 ſacs de cacao, 414 ſacs de caffé, 1 barril d'indigo.

De Salé, par le Vaiſſeau du Capitaine Kempes, 434 balles de laine ſurge, 47 balles de cire jaune.

D'Alger, par la Barque du Capitaine Cherbroy, 7262 cuirs en poil, 450 d° de cabacieu, 98 balles de laine ſurge, 82 d° de laine pelade, 23 couffes de cire jaune, 40 ſacs d'eſcayoles, 2 caiſſes de plumes d'autruches.

De Fayal, par le Vaiſſeau du Capitaine Sybles 315 barriques de ſucre brut, 234 ſacs de gingembre, 50 barriques de taffia.

De Stokholm, par les Vaiſſeaux des Capitaines Spolande, Hachman & Gramberg 2000 barrils de goudron, 438 d° de bray, 3630 barres de fer, 56 barrils de cloux.

De Salé, par le Vaiſſeau du Capitaine Hammes 735 cuirs de bœuf, 565 balles de laine ſurge, 60 ſurons de cire jaune, 3 barrils de gomme ſandarac, 1 ſuron de cuivre vieux.

D'*Enos*, par la Pinque du Capitaine Bory 314 cuirs de buffles, 93 balles de laine pelade, 2 ſacs de cire jaune, 15 balles de laine de chevron, 5 balles de peaux de liévre, 3 ſacs de laine ſurge.

De Salonique, par les Barques des Capitaines Fougaſſe, Bonnet, Olivier, Larmitre & Martin, mille trois cens trente-ſix balles de laine ſurge, 5 d° de laine de chevron, 14 d de laine pelade, 2491 quintaux de bourdes, 27 balles de cire jaune, 28 balles d'étouppes de ſoie, 10 balles d'abats, 16 balles de capot, 23 pains de cuivre, 3 balles de cabans.

De Cadix, par les Vaiſſeaux des Capitaines Iſnard, Largement, Picard, Fandon, Cauvin, Jonkes & Monius, 252 barrils de cochenille, 40 ſurons de quinquina, 18 barrils d'indigo, 419 barres de fer, 68 balles de chanvre, 2 barriques de cacao.

De Marseille, *le 22 Décembre 1763.*

Arrivée de Navirres.

La pinque *S. Joſeph*, commandée par le Cap. Barthelemy Aubin d'Agde, partie de Demia & de Morvedro le 4 Septembre, chargée de marchandiſes pour cette Ville & pour le Languedoc, eſt arrivée ici le 9. Le Capitaine a rencontré le 6 de Septembre à 3 lieues de diſtance de Peniſſola, une galiote barbareſque à l'aſpect de laquelle ayant pris Chaſſe, & voyant qu'elle venoit toujours ſur ſon Bâtiment, il lui a tiré 3 ou 4 coups de canon pour s'en délivrer.

La Galiote s'étant annoncée Algérienne, l'équipage eſt entré dans ſon Bâtiment, l'a maltraité & ſes Mariniers, l'a pillé & l'a conduit à Alger, où étant arrivé le 14 du même mois, ſa cargaiſon a été confiſquée & enlevée, ainſi que ſes proviſions, ſes hardes, ſon argent comptant & une partie de ſes agrets. Après une détention d'environ deux mois & demi, il a mis ſous voile avec ſon même équipage le 27 du mois paſſé en Leſt. Il y a laiſſé une Tartane ſéqueſtrée, & qu'on a reconnue par la qualité de la cargaiſon, venir de Conſtantinople. Il rapporte que l'eſcadre du Roi compoſée de deux Vaiſſeaux & d'une Frégate, commandée par M. de Fabry, en eſt partie le 18 Novembre.

L'Aurore, commandée par le Capitaine Pierre Boze de la Ciotat, partie d'Alexandrette le 14 du mois paſſé, eſt entrée ici le 11. Elle eſt chargée de marchadiſes pour divers. Le Capitaine Belhommeſt parti auſſi d'Alexandrette le même jour. Le Cap. Vailhen y étoit en charge pour cette Ville. Le Vaiſſeau la Liberté, commandé par le Capitaine Cauvin de Caſſis, eſt arrivé le 12, il eſt parti de Cadix le 30 Octobre, chargé de marchandiſes pour divers, en convoi de 8 à 9 Bâtimens François, & ſous l'eſcorte de l'Eſcadre du Roi, compoſée de deux Frégates & de trois Chebecs, commandée par M. de Mories; auquel convoi ſe ſont joints dans la route ſur la côte d'Eſpagne, 2 à 3 autres Bâtimens François. Le Capitaine rapporte que le 20 Novembre étant vers Palamos, il s'eſt ſéparé du convoi par un coup de vent de N. N. O. Il a relâché à Cagliari le 26, & en a mis ſous voile le 30, après y avoir chargé quelques amandes pour divers. Il y a laiſſé les deux Freres Granet de S. Nazaire.

Le Vaiſſeau *l'Intrépide*, commandé par le Capitaine Pierre Rouquet de cette Ville, eſt arrivé le 12, il étoit parti de Navarin le 6 Novembre, chargé d'environ 1000 charges de bled, de 500 mille rolles d'huile & de quelques ſoies & cordouans pour M. Cayrac l'aîné & Compagnie. Le Capitaine a abordé le même jour à Corron, où il a encore chargé quelques ſoyes & 100 charges de bled pour le même compte, il en a mis ſous voile le 10. Il y a laiſſé les Capitaines Antoine & David, ce dernier allant à Malte, il rapporte que lors de ſon départ, le Capitaine Barcelier étoit à Modon prêt à partir & que le Capitaine Jancart qui ſe trouvoit à Navarin devoit en partir dans quelques jours pour Modon.

Le Vaiſſeau *l'Hélene*, Capitaine Jean Joukes Hollandois eſt entré le 14. Il étoit parti de Riga depuis environ trois mois & demi. Il eſt chargé de planches & de mâtures à l'adreſſe de MM. Rigot & Sollicoffre. Il a abordé le 28 Octobre à Cadix, & en a mis à la voile le 4 Novembre après y avoir chargé quelques marchandiſes pour divers.

La Corvette *l'Heureuſe*, Capitaine Barthelemy Villeneuve, eſt arrivé le même jour. Ce Bâtiment étoit parti de Smirne en Leſt le 29 Septembre, il a abordé le 30 du même mois à Port-Olivier où il a chargé environ 2000 milleroles d'huile. Il en eſt parti le 11 Novembre. Le Capi-

taine y a appris que le Capitaine Loudiou étoit arrivé à Smirne le 3 du même mois. Il a mouillé le 19 du même mois à Malte, d'où il eſt parti le 30, & où il a laiſſé les Capitaines, Meyſtres & Mouriſé chargés de bled. Le premier de ces Capitaines lui a dit qu'il a parlé le 8 Novembre, aux Capitaines Engelfret, Ferrandy, Roux & André, faiſant route pour Smirne. Le Capitaine Otto Flor, Danois, commandant le Vaiſſeau *les trois Freres*, eſt arrivé le même jour. Il étoit parti de Hambourg le premier Septembre, ſon Vaiſſeau chargé de marchandiſes pour divers.

Le Capitaine Antoine-Claude Cydin, de Marſeille, commandant la Barque *la Vierge de Miſéricorde*, eſt entré le 20. Il eſt parti d'Almérie le 11 de ce mois, ſon Vaiſſeau chargé de ſoude & de filets d'eſpart, pour divers. Il rapporte que dans l'intervalle d'un mois, avant ſon départ, on a apperçu les Capitaine Abeille, Daniel & Hugues, allant aux Iſles.

De Rouen, *le 29 Décembre* 1763.

Importation.

De Dieppe, par le Navire du Capitaine Cauchois, 4 futs & 5 barriques d'huile de morue, avec une portion de harengs; *de l'Orient*, par le Navire du Capitaine Honoré Leſlez, 24 balles de rottings (*), 4 ſacs de gomme, 62 buches de bois d'ébene, 16 balles d'épipottes, une barique de borax, 19 balles de caffé Moka, & 803 balles d° de Bourbon; *de Stokholm*, par le Navire de Nils Sundmark qui avoit échoué en riviere, 1176 barres de fer, 29 caiſſes de plaques d°, 3951 bottes de fil de leton, 382 bottes d'acier, 30 barrils de fer blanc, 24 barrils de goudron, un d'alun, un grenier de planches; *de Caen*, par le Navire du Capitaine Berthelot, 2 fut, 6 barrils & 38 balles de ſuif, 3000 ℔ de plomb en grain, 1 grenier de bois de Campêche, 2 panniers & 2 bariques de caſſe en bâton, une portion de papier; *de Bayonne*, par le Navire du Capitaine Mirambeau, qui a été allégé par le bateau de Rouſſan, 173 balles de laine, 3 caiſſes de chocolat, 1073 buches de buis, 3 ballots de plumes d'oye, un ballot de regliſſe, un de peaux de biches, un paquet de fanons de baleine; un ballot de jambons, 2 de bouchons de liége & 1200 cornes de bœuf; *du Havre*, par l'Allege de J. Feſſar, 80 piéces & 14 demi-piéces d'huile d'olive, 38 caiſſes & 35 demi-caiſſes de ſavon de Marſeille, 5 barriques de cacao, 5 balles de coton, une barrique & 4 quarts d'indigo, 1 boucaud de cornes à lanterne, 6 tierçons de ſuif, 6 barriques, 2 quarts & 1 ſac de caffé; par l'Allége de Delamarre, 46 piéces d'huile d'olive; par l'Allege de Deshaye, 108 piéces & 7 demi-piéces d'huile d'olive, 11 caiſſes & 42 demi-caiſſes de ſavon de Marſeille, 34 balles de laine, 13 barriques, 19 tierçons, 44 quarts & 18 ſacs de caffé, 4 barriques, 15 quarts d'indigo, 130 ℔ de vieux cuivre, 1 ſac & 1 paquet de coton, 12 fluttes de goudron, 1 barril de citrons confits, une boëte de ſirop & 5 futs de cacao; par l'Allege de Claude Le Train, 972 caiſſes d'oranges & citrons, 20 pagas de figues.

Du Havre, *le 30 Décembre* 1763.

Importation.

De Hambourg, le 19 par le Navire Hollandois *le Jeune Fréderik*, Cap. Jean Reyken, 500 gonnes de goudron, 216 barrils de bray, 23 balles de chanvre, 618 barres de fer, 6 barrils d'azur, 3 futailles de faulx.

De Copenhague le 24 par le Navire Danois *le Jeune Dhal*, Cap. Cornelis Gerits, 700 barrils de bœuf ſalé, 100 barrils de bray, 50 barrils de goudron, 50 caiſſes de chandelle, une piéce de toile.

De Marſeille, le 27, par le Navire *la Sainte Anne*, Cap. Bel, 114 caiſſes, 33 tierçons, 1376 demi-caiſſes, 32 tamb. de ſavon, 30 piéces, 6 demi-piéces d'huile, 63 balles, 30 ballots de coton en laine, 26 ballots & 10 caiſſes de raiſins ſecs, 15 ſacs d'alun, 10 caiſſes de pierres à faulx, 1 ſac de noix de galles, 8 balles & 1 barril d'amandes, 3 caiſſes de ſuc de réglisſe, 6 ſacs de ſumac, 2 barriques de fleurs de ſouffre, une caiſſe de vin, 2 balles de graine d'avignon, une barrique d'iris, 3 caiſſes de ſouffre en canon, 2 de liqueurs, 3 de citrons.

D'Oneille, le 30, par le Senau Hollandois *la Concorde*, Cap. Gerits Oepkés, 170 piéces, 22 demi-piéces d'huile.

(*) *Rottings*, nom hollandois qui ſignifie *canne*. On donne généralement ce nom, ſoit aux joncs dont on fait des cannes à marcher, ſoit aux cannes à ſucre.

DE SAINT VALERY SUR-SOMME, *le 31 Décembre 1763.*

Importation.

Il eſt entré dans ce Port pendant les 15 derniers jours de ce mois douze Navires, ſçavoir le *Saint Pierre*, Cap. Bourban, ſur ſon leſt le *Saint Philippes*, Cap. Cornu, venant de Boulogne, chargé de harengs & de beurre ; *la Jalouſie*, Cap. Hoeſt, de Dunkerque, chargé d'alun & de couperoſe, *la Marie Suzanne*, Cap. Porrée, du Havre, chargé d'huile & de ſavon ; *la Triomphante*, Cap. Guibel, de Marſeille, chargé d'huile & de ſavon ; *le Saint Louis*, Cap. Villam, de Dieppe, chargé de harengs & de morue ; *le Comte de Cayeux*, Cap Duhamel, de Dieppe, même chargement ; *les Trois Belles-Sœurs*, Cap. Langlace de Dieppe, même chargement ; *le Jeune Jacob*, Cap. Groen, de Rotterdam, chargé de ſaumon ; *la Cécile-Anne*, Cap. Knixer, du même Port, chargé de morue & de fromage ; *le Soleil Levant*, Cap. Hendrik. du même Port, même chargement ; *Lapolina*, Cap. Adrianne de Theſver, chargé de ſaumons.

Reſumé des principaux articles d'exportation & d'importation enregiſtrés à la Douane de Londres, du 13 au 22 Décembre 1763.

Exporté, 7 mille 58 quarts de froment, 1750 de farine, 100 d'orge, 30 de ſeigle, pour la Méditerranée, l'Eſpagne, le Portugal & Madère, 2 mille 80 quintaux de ſucre rafiné, pour la Flandre & l'Allemagne, 80 quarts de féves, 80 d'avoines, pour les Indes occidentales, 1 million 4 mille 311 ℔ de tabac, pour la Hollande, l'Allemagne, la France, la Méditerranée & la Flandre, 4 mille 353 aunes de toile à voile, pour la côte d'Afrique & Liſbonne, pour 6 mille 500 ℔ ſterlings de diverſes marchandiſes, pour les Indes occidentales.

Importé, 1 million 994 mille ℔ de tabac de Virginie & de Maryland, 6 mille 650 ℔ d'indigo de France & d'Oſtende, 4 mille 353 peaux de martre, 2 mille 202 d'ours & autres fourures de prix de Quebec 290 ℔ de caſtoreum de Quebec, 10 milliers de quinquina en écorce de Cadix, 52 mille 600 ℔ de laine de Hambourg, 4 mille 610 quarts d'avoine de Hollande, 100 tonnes de chanvre de ruſſie ; 10 de canons de fer, pour Dunkerque ; 10 pour les Indes occidentales, 2600 quintaux de ſucre, 2 mille 750 gallons de rum, 2454 ℔ de piment de la Jamaïque.

DE ROUEN, *le 24 Décembre 1763.*

Prix courant de quelques Marchandiſes.

Acier d'Allemagne, 42 à 45 ℔ la botte, Alun d'Angleterre, 40 ℔ ; d° de Rome, 55 ℔ ; d° de Smirne, 32 ℔ 10 ſ à 35 ℔ ; d° de Suéde, 4[illegible] ℔ le cent ; amidon du Pays, 19 ℔ le cent ; anis vert d'Alicante, 35 ℔ ; d° de Tours, 32 ℔ 10 ſ le cent ; antimoine d'Allemagne, 30 ℔ le cent ; argent-vif, 4 ℔ 15 ſ la ℔ ; aſſa fœtida, 4 ℔ 15 ſ la ℔ ; azur des quatre feux, fin, 107 ℔ 10 ſ ; d° gros, 100 ℔ ; d° 3 feux 80 ℔, d° 2 feux 55, d° pale, 52 ℔ 10 ſ le cent ; baleine d'une aune, coupe de Rouen, 5 ℔ 10 ſ ; d° trois quarts 4 ℔ 15 ſ ; d° demi-aune, 4 ℔ 5 ſ ; d° d'une aune coupe d'Hollande, 5 ℔ la ℔ ; beurre d'Iſigni en tine, 41 à 45 ℔ ; d° en pot, 39 à 43 ℔ le cent ; bois de Paliſſandre, 32 ℔ 10 ſ ; d° violet, 45 ℔ ; d° roſe, 50 ℔ ; d° breſillet, 15 à 18 ℔ d° de Campêche, coupe d'Eſpagne, 24 ℔ ; d° de fernambouc, 68 ℔ ; d° de Japon, 35 ℔ ; d° de Sainte Marthe, 29 à 33 ℔ 10 ſ ; de caliatour moulu, 55 ℔ ; d° de ſandal moulu d'Amiens, 32 ℔ 10 ſ le cent ; borax rafiné, 4 ℔ la ℔ ; bray de Suéde, en chêne ſans bonde, 33 ℔ le barril ; cacao des Iſles, 17 ſ la ℔ ; caffé moka, 52 ſ 6 d ; d° de la Martinique, 20 à 21 ſ ; d° de S. Domingue, 14 à 16 ſ ; d° de Bourbon, 20 ſ la ℔ ; Camphre rafiné, 4 ℔ canelle fine, 14 ℔ la ℔ ; cendre gravelée, 27 ℔ 10 ſ ; ceruſe, 27 ℔ 10 ſ le cent ; charbon d'Angleterre, les 105 barrils 600 ; cire blanche pure de Rouen, 50 ſ ; d° demi-pure, 42 ſ ; d° ordinaire, 34 à 37 ſ ; d° jaune de Hambourg, 41 ſ ; d° de la Mer Baltique, 40 ſ la ℔ ; cochenile meſteque, 18 à 20 ſ la ℔ ; colle d'Angleterre, 65 à 70 ℔ ; d° de Flandre, 50 à 55 ℔ le cent ; coton de la Guadaloupe, 170 à 190 ℔ ; d° de S. Domingue, 190, à 205 ℔ ; d° de Cayenne, 270 ℔ ; d° d'Acre, 140 à 145 ℔ ; d° de Salonique & Smirne, 140 à 145 ℔ le cent ; cuivre rouge en planche, 165 ; d° en fonds, 155 ℔ ; d° tangoul, 110 ℔ le cent ; cumin, 155 ; curcuma ou *terra meria*, 37 ℔ 10 ſ à 40 ℔ le cent.

D'AMSTERDAM, *le 26 Décembre* 1763.

Cours des Marchandiſes à la livre en Banque.

Poivre noir, 22 $\frac{5}{8}$ d; d°. blanc, 33 d cloux de girofle 85 ſ; muſcades, 75 ſ; canelle ongue, 110 à 150 ſ; courte, 95 à 100 ſ; *ſucre*, pains de candi, 18 à 18 $\frac{1}{2}$ d; pains de poudre, 16 $\frac{1}{2}$ à 17 d; rafinade de 3 ℔, 15 $\frac{1}{2}$ à 16 d; d° de 2 ℔, 15 $\frac{1}{2}$ à 16 d; méliſſe de 3 ℔ 12 $\frac{3}{4}$ à 13 $\frac{1}{2}$ d; de 2 ℔ 14 $\frac{1}{2}$ à 15 d; lompes, 11 à 11 $\frac{1}{2}$ d; poudre, 11 $\frac{1}{2}$ à 14 d; batarde, 7 à 11 d; candi blanc, 19 $\frac{1}{2}$ à 24 d; d°. brun, 12 $\frac{1}{2}$ à 19 d; poudre du breſil, 8 $\frac{1}{4}$ à 11 d; poudre de S. Dominque, 10 à 12 $\frac{1}{4}$ d d°. commune, 9 $\frac{1}{4}$ à 9 $\frac{3}{4}$ d; de tête, 8 $\frac{1}{4}$ à 9 d; d°. brun, 5 à 8 d; de ſurinam, 4 $\frac{1}{2}$ à 8 $\frac{1}{2}$ d; *ſaffran gatinois*, 15 $\frac{1}{2}$ à 16 fl. d'Eſpagne, 13 fl. maniguette 12 à 14 d; bois de girofle, 12 l.

Epiceries les 100 ℔, *amandes longue*, 40 fl. de Valence, 26 fl. anis d'alicante, 11 fl; capres de majorque, 8 à 50 fl; gingembre bleu, 14 $\frac{1}{2}$ fl; mil, d'Allemagne, 8 fl; citrons ſalés, *la barriques*. 16 a 20 fl; pruneaux de conrynthe, 15 fl; raiſins longs, 14 fl; d°. ronds, les 100 ℔ 8 fl; figues de Comtat, 8 $\frac{1}{2}$ fl; d°. de Smirne, 11 $\frac{1}{4}$ fl., ſavon d'alicante, 16 fl; de Marſeille, 18 fl; *huiles*, *le barril de* 717 *mingles*; de Gennes, 60 à 65 *livres de gros*; de ſeville, 49 à 50 *livres de gros*; de Malaga, 49 *livres de gros*; de Majorque, 48 à 49 *livres de gros*.

Indigo, de Java, 60 à 140 ſ; d°. jambon, 50 ſ; guatimalo en cerons & barrils, 75 à 135 ſ; de S. Dominque, 50 à 86; cinabre entier 42 ſ; broyé, 43, 45 à 47 ſ; verd de gris, 20 à 21 ſ; vitriol d'Angleterre, 60 ſ; ſouffre rafiné 5 $\frac{1}{2}$ fl; garance fine, 48 à 58 fl; non robée, 32 a 38 fl; commune, 20 à 26 fl; courte ou mulle, 8 a 12 fl; rocou en pain, 10 ſ; térébantine, 12 fl; curcuma, 20 à 22 fl, réſine rafinée, brune, 4 $\frac{1}{2}$ fl; noix de galles d'Alep, 75 fl; gomme de Sénégal, 38 à 40 fl, colle d'Angleterre, 28 fl; du Pays, 20 fl; ceruſe, 10 $\frac{1}{2}$ fl; menie, 10 fl; tartre d'Alemagne, 21 à 22 fl; d'Italie, 17 à 20 fl; bois de fernambouc, 28 fl; de ſappan de Siam, 15 fl; de Bſima, 9 fl; de Caliatours, 16 $\frac{1}{2}$ fl; de campêche, 6 à 9 fl; jaune, 8 fl; *drogues les* 100 *liv.* ſuc de réglisſe, 17 à 18 fl; irion, 10 a 16 fl; huile de laurier, 28 à 30 fl; *drogues à la livre*; benjoin, 20 à 54 ſ; borax rafiné, 32 à 34 ſ; caſſia lignea, 36 à 70 ſ; colloquinte, 16 à 24 ſ; colle forte, 80 à 95 ſ; galanga, 2 ſ; cubebe, 20 ſ; jalap, 15 à 24 ſ; gomme adragant, 12 à 15 ſ; maſtic, 24 à 25 ſ, manne, 22 à 45 ſ; myrre, 36 à 70 ſ; encens, 7 à 10 ſ; poivre long, 10 ſ; vif argent, 35 ſ; opium, 3 $\frac{3}{4}$ à 4 fl, ſel ammoniac, 22 à 28 ſ; ſalſe pareille, 20 à 60 ſ; racine de quinquina, 8 à 20 ſ; ſené, 18 à 25 ſ; d°. en ſorte, 15 à 18 ſ; rubarbe du Levant, 3 à 6 ſ; aſſa fatida, 26 à 30 ſ ſ; *drogues à l'once*, ambre gris, 12 à 20 fl; noir, 5 à 6 fl; muſc de touquin, 7 à 8 fl; de bengale 5 fl; hors de veſſies, 9 fl; perles à piler orientales, 6, 8 à 20 fl; d°. occidentales, 6 à 90 fl;

DE PETHIVIERS *en Gâtinois*, *le* 31 *Décembre* 1763.

Prix courant des Grains & des vins.

Le bled a augmenté au dernier marché de 10 ſ par ſac, & il eſt encore augmenté aujourd'hui de 10 ſ. Le bled vieux le plus beau s'eſt vendu 14 à 15 ℔ le ſac, peſant 240 ℔. Le bled nouveau, le plus beau, s'eſt vendu de 12 ℔ 10 ſ à 13 ℔; le meteil de 9 à 11 ℔, ſuivant qu'il y a plus ou moins de ſeigle; l'avoine de 5 à 5 ℔ 5 ſ, le ſac de 3 mines.

Le vin vieux de 80 à 100 ℔, ſuivant ſa qualité, le tonneau de 240 pintes meſure de Paris, & le vin nouveau, depuis 36 juſqu'à 50 ℔, ſuivant ſa qualité.

PRIX DES ASSURANCES A AMSTERDAM, *le 26 Décembre* 1763.

	Allant.	*Venant.*
Archipel & Syrie, ...	5 a 4 $\frac{1}{2}$	*idem.*
Veniſe & ſon Golfe	5 à 4 $\frac{1}{2}$	*Idem.*
Sicile, Naples & Liv...	4 $\frac{1}{2}$..	*Idem.*
Gênes & Marſeille.....	4 à 4 $\frac{1}{2}$	*Idem.*
Barcel. Alic. & Malaga..	3 $\frac{1}{2}$ à 4	*Idem.*
Cadix, & Séville.....	3 à 3 $\frac{1}{2}$	*Idem.*
Liſbonne & Portugal..	3 $\frac{1}{2}$..	*Idem.*
Biſcaye & le G de Fr...	3....	*Idem.*
Morlaix, S Malo, Rouen.	2 $\frac{1}{2}$..	*Idem.*
Londr. Yarm. & Hul...	2 à 2 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{1}{2}$.
Corck, Dublin, & Lym.	3....	*Idem.*
Hambourg & Brême...	2....	*Idem.*
Surinam & Berbice....	4....	8.
Curaçao	4....	8.

Cours des Changes,
à Amsterdam le même jour.

Veniſe à 2 uſan. . .	91 ½ d de gros
Livourne	88 ¼ à ⅛
Genes.	87 ¼
Madrid	95 ⅝
Bilbao	94 ⅞ à 95
Cadix	95 ¾
Seville	95
Liſbonne	47
Londres à vue	36 ſchellins
D° 2 uſances	35 8
Paris à vue	54 ⅝ à 11/16 d de gro
D° 2 uſances	54 ⅝ à 7 ⅙
Bordeaux	54 ½
Breſlau à 2 uſanc. ½ . .	21 ½ ſols
Vienne à 2 uſanc. ½ . .	35 ¼
Dantzic à 2 uſances . .	385, *gros polonn.*
Hamb. à court term. .	33 ⅝ ſols
Bruxelles	3 ¼ p °/° perte
Gand & Anvers	3 p °/° perte
Rotterdam	¼ p °/° perte
Zélande	2 °/° p perte

Aſſurances à Rouen le 31 *Décembre* 1763.

Pour le Havre, allant, venant.	. . . ½
Hollande & l'Angleterre. . .	2
Dublin	2
Corck	2
Saint Malo	1 . . . ¼
Nantes & la Rochelle	1 . . . ¼
Bordeaux	2
Bayonne	2 . . . ¼
Morlaix	1 . . . ¼
Cadix	2 . . . ½
Liſbonne	2 . . . ½
Alicante, Cartagene & Malag.	3
Livourne	3
Marſeille	3
Hambourg	3
Dantzik	3
Saint Domingue	4
La Martinique	4
La Pêche	6

Prix des Fonds publics en Angleterre,
Du 23 *Décembre* 1763.

Actions de la Banque . .	112 ½
Anc. Ann. de la M. du S.	83 ⅛
Actions de la Mer du Sud. .	84
D°. Nouvelles.	84 ¼
D°. réduites à 3 p °/° . .	83 ½
De la C. des I. à 3 p °/°	81 ⅜
D°. 1758, à 3 ½ p °/° . .	89 ⅛
Bill. de la C. des I. Prime.	7 a 5
De l'Ech. 1763 Eſ. . . .	17
Eſcompte.	11
Annuités à longs term.	25 ⅞
De la Marine à 4 p °/° . .	90 ¼
Souſcriptions 1763 . .	92 ⅛ à ¼

Cours des Changes et Effets publics
à Paris, le 5 *Janvier* 1764.

Changes.

Amſterdam	55 ⅛
Londres.	31 15/16
Hambourg	181 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 2 6
Livourne	96
Lyon, Roys 1 p °/° . . .	au pair

Effets publics.

Actions des Fermes .	1000
Colonies, 1759 . .	
Amortiſſ.	
3e Loterie Lots 8 tirage	2 p °/°.
2 ſ p ᴴ	5 ¼
Emprunt de 50 Mons.	
Lot de 3e, 5e & 9e.	
Annuités	428
Coupons	86 ½

Compagnie des Indes.

Actions	815
Emprunt.	436
Promeſſes.	13

Quatrieme Loterie des Epoques.

4 5	
7 a 12.	18 p °/°

Contrats.

Bretagne	
3 pour °/°	50
4 p °/°	90
Ville.	47

Cette Gazette paroîtra régulièrement deux fois par ſemaine; on y inſerera, gratis, les Avis relatifs au Commerce. L'Abonnement ſera de 24ᴴ *pour une année. On s'adreſſera à l'ordinaire au ſieur* Dufresne, *Directeur du Bureau Général, rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & les ports de lettres.*

A Paris, de l'Imp. de Valleyre *pere, rue S. Severin.*

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 31 Décembre 1763.

D'ORLÉANS, *le 26 Décembre 1763.*

LA nuit du 15 au 16 de ce mois, notre riviere a crû de 6 pieds, & le 17 au matin elle l'étoit de 12. Comme la Loire étoit extrêmement rapide & que cette crûe étoit inatendue, elle a cauſé quelques dommages. Un train de bois de charpente deſtiné pour la Marine a été briſé, & un train de ſix bateaux chargés de vins deſtinés pour Paris, coulant ſur ſes ancres, alloit être totalement perdu, ſans le prompt ſecours que les mariniers de la Poterne y ont apporté, même aux riſques de leur vie.

Nos vins en général commencent à prendre un peu de force, ils ne ſeront pas ſi mauvais qu'on le penſoit. Ils ne ſont point demandés, par conſéquent ils n'ont point de prix; on a voulu les vendre ſi cher après la recolte, que les Marchands ſe ſont retirés ſans en acheter & ne ſe préſentent plus. Ils ont au contraire acheté des vins vieux que l'on croyoit être totalement enlevés, mais il paroît qu'il en reſte encore une certaine quantité dans ce Pays.

L'eau-de-vie ſe ſoutient à 95 ″ les 29 *veltes* & demie, & il s'en fait peu d'envoys; comme on ne brûle point de vins nouveaux, on croit que le prix de cette liqueur ſe ſoutiendra

Il ſe fait ici des enlevemens aſſez conſidérables de bled pour Nantes. Cette denrée a pris faveur & a augmenté de 3 ″ à 5 ″ par *muid*, ce qui fait un bien pour le laboureur, quoiqu'il ne trouve pas encore dans cette vente la rentrée de ſes frais.

Le ſucre en pain vaut toujours 100 ″ *le cent*: on préſume qu'il diminuera vers le mois de Février; il y a beaucoup de caſſonades arrivées dans nos Ports pour nos rafineries, auſſitôt qu'elles ſeront travaillées, le ſucre en pain ne ſe ſoutiendra pas au prix où il eſt.

Le prix des voitures pour Paris eſt un peu tombé la veille des Fêtes, mais comme cet évenement n'eſt ſurvenu que parce que pluſieurs laboureurs voulant occuper leurs chevaux, ſont venus charger des marchandiſes ici, on eſt certain que le prix augmentera, ſon cours étant depuis 6 mois à 40 ſ du *cent-péſant*, 24 à 26 ″ du *tonneau de vin*; & à 17 & 19 ″ du ballot de papier.

DE TOULOUSE, *le 10 Décembre 1763.*

Prix des Grains.

Le beau froment a été vendu aujourd'hui au marché de cette Ville, 12 ″ 10 ſ *le ſeptier*, peſant 172 ℔ *poids de marc*; celui de *ſeconde qualité*, 12 ″; & le gros millet, 7 ″ 5 ſ *le ſeptier.*

DE BAYONNE, *le 20 Décembre 1763.*

Il eſt arrivé ici un Navire venant du Cap, chargé de ſucre & de caffé. Il a mis 80 jours dans ſa traverſée; on en attend 3 ou 4 autres du même endroit.

Le Capitaine *la Courtaudiere*, eſt encore au paſſage à cauſe du mauvais tems.

Un Navire venant de la pêche de la morue, eſt péri avec tout l'équipage, le 19 du courant, dans la rade de S. Jean de Luz, d'où il étoit.

Prix de quelques marchandiſes à la livre.

Poivre, 25 ſ; Giroffle, 11 ″; canelle, 12 ″ 5 ſ; cacao des carraques, 32 ſ; cacao de Maragnan, 16 ſ; cire jaune, 1 ″ 15 ſ; caffé du Cap, 13 ſ.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Froment du Pays, 6 ″ 8 ſ *la conque*, peſant 65 livres; froment étranger, 5 ″ 6 ſ.

L'eau-de-vie & les vins ſont ſans demande a cauſe du mauvais tems.

De Bordeaux, *le* 24 *Décembre* 1763.

Navires en coutume pour les Iſles.

Le S. Thomas, de Cherbourg, Capitaine Thomas Lemonier, *Dekater Armateur*, Delmeſtre Courtier; *la Marie-Claire*, de Bordeaux, Cap. Chariol, *Geraud Armateur*, Caubet Courtier; *l'Aimable Monique*, de Bordeaux; Cap. Chateau, *Virazel Armateur*, Chevret Courtier; *la Marie-Anne*, de Bordeaux, Cap. Rouſeau, *J. G. Segui Armateur*, Delmeſtre Courtier; *la Marie Marguerite*, de Bordeaux, Cap. Maudavid, *Dutaſta Armateur*, Chevret Courtier; *le S. Marc*, de Bordeaux, Cap. Calvet, *Peyronel Armateur*, même Courtier; *le Croiſſant*, de Bordeaux, *Thouron freres Armateurs*, même Courtier; *le Lys*, de Bordeaux; *Veuve Duſour & fils Armateurs*, même Courtier; *l'Aimable Jeanne*, de Bordeaux, Cap. Couſſicot, *Bonnafe Armateur*, Caubet Courtier; *le Poiſſon Volant*, de Bordeaux, *Blancau Armateur*, Chevret Courtier; *l'Amiſouri*, de Bordeaux, *Lamaletie, Lathuiliere & Compagnie Armateurs*, Delmeſtre Courtier; *le Solide*, de Bordeaux, Cap. Viviat, *Guilhou pere & fils Armateurs*, Caubet Courtier; *la Sophie*, de la Guadaloupe, Cap. J. Boyer, *J. J. Boyer & fils Armateurs*, Caubet Courtier; *le Houzard*, du Port-au-Prince, *Texier Armateur*, Chevret Courtier; *le Sérieux*, de Bordeaux, *Segui Armateur*, même Courtier; *la Genevieve*, de Boulogne, Cap. Edouard Bouvier, *Tavernier Armateur*, Chevret Courtier.

De Nismes, *le* 21 *Decembre* 1763.

Les huiles fines ſe ſont vendues 6 ″ à 6 ″ 5 ſ *la canne*, péſant 20 ℔, *poids de table*; l'huile de Niſmes, *premiere ſorte*, 5 ″ à 5 ″ 5 ſ, même meſure.

Les vins de la vaunage pour convertir en eau-de vie, 57 à 60 ″ *le muid*, contenant 2 tonneaux, faiſant 750 pintes, meſure de Paris.

Les eaux-de-vie valent dans les fabriques 18 ″ *le cent*, poids de table & brut, le tout avec apparence d'augmentation.

Le bled de boulanger, 36 à 37 ″ *la ſalmée*; le meteil, 26 à 27 ″; le ſeigle, 25 à 26 ″.

Toutes les marchandiſes ci deſſus en gros & au comptant.

De Nantes, *le* 19 *Décembre* 1763.

Le prix des ſels, grains, vins & eaux-de-vie n'a point varié.

L'arrivée de 10 Navires entrés en même tems dans le Port, dont 9 venant de S. Domingue & le dixiéme de la Cayenne, eſt cauſe que les marchandiſes des Colonies n'ont point de prix ſur lequel on puiſſe compter.

Ces Navires ſont *la Nouvelle Héloiſe* venant de Leogane, Armateur *M. Babut*, Cap. le ſieur La Cour, chargée de 13 boucauds, 29 barriques, 12 quarts d'indigo; 276 barriques, 22 quarts de ſucre terré & de tête; de 110 barriques, 5 quarts de ſucre brut; de 9 barriques, 79 quarts 43 ſacs de caffé; de 81 ballots de coton; de 49 madriers de bois des Iſles; de 81 cuirs tannés; de 7 ſacs de gingembre: la Corvette du Roi *la Gelinote*, Cap. le ſieur Le Ray, venant du Port-au Prince, chargée de 6 boucauds, 48 barriques, 23 quarts d'indigo; de 93 barriques de ſucre terré & de tête; de 104 barriques 1 quart de ſucre brut; d'une barrique, 35 quarts, 80 ſacs de caffé; de 34 balles, 4 ballots de coton; d'un tierçon, 1 quart de carret; de 390 cuirs en poils, & de 2300 ℔ de tannés: *la Gloire*, venant du Cap, Armateur, *M. Larralde*, Cap. le ſieur Berthomé, chargée de 439 barriques, 20 quarts, 1 barril de ſucre terré & de tête; de 23 barriques de ſucre brut; de 18 barriques, 3 tierçons, 17 quarts 1 barril d'indigo; de 64 futailles, 13 barriques, 108 quarts, 2 ſacs de caffé; de 30420 ℔ de bois des Iſles; de 10 ſacs de gingembre; de 710 cuirs, & 190 côtés de cuirs; l'*Europe*, venant du Port-au-Prince, Armateur *M. Chancerel*, Cap. le ſieur Terrier, chargée de 245 barriques, 36 quarts de ſucre brut; de 227 barriques, 78 quarts de ſucre terré & de tête; de 9 boucauds, 31 barriques, 4 tierçons, 8 quarts 1 ancre d'indigo; de 50 balles & ballots de coton; de 5 quarts, 8 ſacs de caffé, & 2 quarts de vieux cuivre: l'*Hirondelle*, Armateur, *M. Bouteiller*, Cap. le ſieur Antoir, chargé de 19 barriques, 57 quarts d'indigo; de 94 barriques, 9 quarts de ſucre terré & de tête; de 76 barriques, 14 quarts de ſucre brut; 27 barriques, 40 quarts 1 ſac de caffé; de 41 balles, 71

ballots de coton ; 1 ballot de carret ; 312 cuirs en poil ; de 785 côtés de cuirs ; *le Comte de Clare*, Armateur, *M. N. Roche*, Cap. le ſieur Fourneau, chargé de 36 barriques, 6 quarts d'indigo ; de 355 barriques, 7 quarts de ſucre terré & de tête ; de 133 barriques, 4 quarts de ſucre brut ; de 4 barriques, 99 quarts, 10 ſacs de caffé ; de 117 balles de coton ; d'un barril, 1 quart de carret ; de 215 buches de bois des Iſles : par le *Prince Sauvage*, Armateur, *M. P. Cadou*, Cap. le ſieur Bellanger, 3 boucauds, 19 barriques, 9 quarts d'indigo ; 93 barriques, 28 quarts de ſucre terré ; 124 barriques, 14 quarts de ſucre brut ; 2 barriques, 8 quarts, 1 ſac de caffé ; 29 balles, 18 ballots de coton ; par l'*Eliſabeth*, Arm. & Cap. *Meſſieurs Piveteau freres*, 1 barrique, 7 quarts d'indigo ; 136 barriques, 8 quarts de ſucre terré & de tête ; 37 barriques, 2 quarrs de ſucre brut ; 17 barriques, 24 quarts, 165 ſacs de caffé. Par le *Théophile*, venant du Cap, Armateur, *M. Deguer*, Cap. le ſieur Samoil, 2 boucauds, 6 barriques, 2 quarts d'indigo ; 217 barriques, 13 quarts de ſucre terré & de tête ; 31 barriques de ſucre brut ; 10 barriques, 55 quarts, 51 ſacs de caffé ; 8 ballots de coton ; 8 ſacs de cacao ; 760 cuirs en poil : par l'*Amazone*, venant de la Cayenne, Armateur, *M. G. Grou*, Cap. le ſieur Deſannois, 2 barriques de ſucre terré ; 4 barriques, 13 quarts, 6 ſacs de caffé ; 9 balles, 3 ballots de coton ; 4 barriques, 4 quarts de cacao, 245 madriers de bois des Iſles, 5 barriques de rocou ; 40 dents d'élephant.

De Rennes, *le 20 Décembre 1763.*

Prix des Grains au marché de Rennes, les 13, 15 & 17 Décembre.

Froment vieux, *la charge*, peſant environ 320 ℔, 19 ″ à 19 ″ 10 ſ ; froment nouveau, 16 ″ 10 ſ à 17 ″ 10 ſ ; ſeigle de la derniere récolte, 12 ″ à 13 ″ 10 ſ ; bled noir, 17 à 19 ſ *le boiſſeau* ; groſſe avoine, 19 à 21 ſ ; avoine menue, 17 à 19 ſ ; il faut 8 boiſſeaux de chacun de ces trois derniers grains pour faire la charge.

Prix des Grains à la Roche-Bernard, le 10 Décembre.

Froment, *le tonneau*, peſant 2200 ℔, 145 à 150 ″ ; ſeigle, *le tonneau*, du même poids, 95 à 100 ″.

Prix des Grains au marché de Redon, le 14 Décembre.

Froment, *le tonneau*, peſant 2300 à 2400 ℔, 145 ″, juſqu'à 155 ″ ; le ſeigle, 105 ″, 110 ″ juſqu'à 112 ″.

Prix des Grains à Quimper, le 14 Décembre.

Froment, *le tonneau*, peſant 2400 ℔, 153, 155 à 158 ″ ; le ſeigle, 93 à 95 ″.

Prix des Toiles à voiles au Bureau de Rennes, le 17 Décembre.

6 fils en haute portée, 16 à 18 ſ *l'aune* ; 4 fils en haute portée, 17 à 19 ſ ; 4 fils en 25, 14 ſ 3 d à 14 ſ 9 d, juſqu'à 15 ſ ; 4 fils communs, 11 ſ 9 d, à 12 ſ 6 d ; courtes fines, 10 ſ à 10 ſ 6 d ; courtes à gros, 9 ſ à 9 ſ 6 d ; Noyalles, 10 ſ 6 d, 11 ſ à 11 ſ 6 d ; rondelettes fortes, 12 ſ à 12 ſ 3 d ; rondelettes fines, 11 ſ 6 d à 12 ſ ; fougeres de halles, 14 ſ 6 d à 15 ſ 6 d ; fougeres à emballage, 11 ſ 3 d à 12 ſ ; ſerpillere, 7 ſ, 7 ſ 6 d & 8 ſ ; S. Georges, 18 ſ 6 d à 21 ſ.

Du Havre, *le 23 Décembre 1763.*

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port le 19 Décembre, le Navire Anglois l'*Approbation d'amitié*, de Neuf-Châtel, Cap. Robert Walker, venant dudit lieu, chargé de 60 chaldres de charbon de terre ; de 79 chaldres de meules à Taillandier & 100 piéces de plomb.

Le Brigantin Anglois *la Marie*, Cap. Robert Marshall, venant de Sunderland, chargé de 50 chaldres de charbon de terre.

Le Brigantin Eſpagnol, *la Notre-Dame du Roſaire*, Cap. Jean-Baptiſte de Puertt, venant de Bilbao, chargé de 203 balles de laines ; d'un grenier de citrons & d'oranges douces & aigres.

Le Sloup Anglois, *le Joſeph & Eliſabeth*, Cap. Jean Prouting, venant de Porſtmouth, chargé de 170 ſacs de farine.

Le Sloup Anglois, l'*Avanture des Amis*, Cap. Robert Brown, venant de Giſport, chargé de 404 barrils de farine.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce Port le 22 Décembre, le Navire le *Saint Pierre & S. Paul*, Cap. Dominique-Eleazar Peix ; le Navire l'*Amitié*, Cap. Paſcal ; le Navire *le Rolland*, Cap. Durand, tous trois frétés par le Roi pour la Cayenne.

Le Navire l'*Aimable Marthe*, Cap. Bar-

bel ; *le Staniſlas*, Cap. Germain & la *Diligente*, Cap. Poiſſon, allant tous trois au Cap François.

De Paris, *le 27 Décembre 1763.*

Il eſt arrivé au Port S. Paul le 22 de ce mois, deux Bâteaux du *ſieur François Evrard*, venant du Berry, chargé à l'adreſſe du ſieur Drouin, Marchand de fer à Paris, de 720 barres de fer & 160 bottes de verges, pour le *ſieur Rondel* à Rouen ; de 600 barres de fer & 18 paquets de Tole, pour le *ſieur Damoir* à Beaumont ; de 1500 barres de fer pour le *ſieur Michel* à Beauvais ; de 1200 barres de fer & 80 bottes de verges pour le *ſieur Dampterre* à Abbeville.

AVIS.

De Paris, *le 30 Décembre 1763.*

Le Sieur Duhaut, Marchand Fayancier, au chariot d'argent, rue Grenier S. Lazare, donnant dans la rue S. Martin ; tient magaſin de toutes ſortes de Marchandiſes de belles Verreries & Fayances des Manufactures de Straſbourg, Rouen, Nevers & autres ; de Gobletterie, Bouteilles, Lanternes de toutes grandeurs, Figures pour les ſervices, Bras de cheminées à fleurs, Cryſtaux de Bohême & d'Alſace, ainſi que du verre blanc en table d'Allemagne épais & mince, pour vitrages de bâtimens, équipages, eſtampes & paſtels, & du verre a vitre d'Alſace.

Il vient de lui arriver quantité de Fayances de Straſbourg, & de figures nouvelles dans le dernier goût & de toute qualité, en couleurs très-fines & très-vives ; ainſi que de la très-belle verrerie. Toutes ces marchandiſes ſont deſtinées à être expoſées en vente pour la nouvelle année. On aura lieu d'être ſatisfait du prix qu'il ſe propoſe de les vendre.

Cours des Changes à Cadix, le 29 Novembre 1763.

Paris, 76 $\frac{1}{4}$; Londres, 40 à $\frac{1}{4}$; Amſterdam, 96 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$; Livourne, 124 ; Madrid, à 60 jours au pair.

Cours des Changes,

à Amſterdam, le 19 Décembre 1763.

Veniſe à 2 mois, 91 d $\frac{1}{2}$; Livourne, 88 $\frac{1}{4}$; Gênes, 87 $\frac{1}{4}$; Madrid, 95 $\frac{1}{2}$; Bilbao, 94 $\frac{3}{4}$; Cadix, 95 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$; Seville, 94 $\frac{1}{4}$ à $\frac{7}{8}$; Liſbonne, 46 $\frac{1}{4}$ à 47 ; Londres à vue, 35 f 10 d à 9 d ; à 2 mois, 35 f 6 d à 5 d ; Paris à vue, 54 d $\frac{1}{2}\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$ à 2 mois, 54 d $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{2}$; Bordeaux, 54 $\frac{1}{2}$; Breſlau, à 6 ſemaines 21 f $\frac{1}{8}$; Vienne, à 6 ſemaines, 35 f. $\frac{1}{2}$; Dantzic, à 40 jours, 385 *gros Polonois* ; Hambourg à court terme, 33 f. $\frac{11}{16}$; Bruxelles, 4 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$ perte ; Gand & Anvers, 4 p. $\frac{0}{0}$ perte ; Rotterdam, $\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ perte ; Zélande, 2 p $\frac{0}{0}$ perte ; Agio de Banque, 3 $\frac{1}{8}$ p $\frac{0}{0}$.

Cours des Changes a Lyon, *le 20 Décembre.*

Amſterdam, 55 $\frac{7}{8}$; Auguſte, 52 ; Vienne 51 $\frac{7}{8}$; Londres, 30 $\frac{7}{8}$; Madrid, 75 $\frac{1}{4}$; Cadix, 74 $\frac{1}{4}$; Livourne, 97 ; Paris à vue, au pair ; Marſeille à vue, $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$; dépôt pour Rois, 1 $\frac{1}{4}$; Piaſtres, 48 # 10 f *le marc.*

Cours des Changes et Effets publics *à Paris, le 29 Décembre 1763.*

Changes.	
Amſterdam	55
Londres.	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	182 *t*
Madrid	15 2
Cadix	15 2 *6*
Livourne	96
Lyon, Saints	au pair
Effets publics.	
Actions des Fermes .	995
Colonies, 1759 . .	12 $\frac{1}{2}$
Amortiſſ.	
3e Loterie	718
2 f p#	5 $\frac{1}{4}$
Emprunt de 50 Mons.	à 20 p $\frac{0}{0}$
Lot de 3e, 5e 10 $\frac{1}{2}$ & 9e 8 tir.	13 $\frac{1}{2}$ p
Annuités	428
Coupons	86
Compagnie des Indes.	
Actions	830
Emprunt.	436
Promeſſes.	12 $\frac{1}{2}$
Quatrieme Loterie des Epoques.	
4 135	13 p $\frac{0}{0}$
7 à 12.	18 $\frac{1}{2}$
Contrats.	
Bretagne	
3 pour $\frac{0}{0}$ récepiſſé . .	50
4 p $\frac{0}{0}$	69

On inſere gratis dans les Gazettes tous les Avis relatifs au Commerce.

S'adreſſer au ſieur Dufresne, *Directeur Général deſdites Gazettes, au Bureau Général, rue Montmartre, vis-à-vis la rue Feydeau.*

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE *pere, rue S. Severin.*

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764, Du Mardi 3 Janvier.

DE PARIS, *le* 17 *Décembre* 1763.

EXTRAIT *d'une Lettre du Correſpondant anonime de la Gazette du Commerce.*

» IL y a longtems, Monſieur, que j'entends crier contre le haut intérêt de l'argent. Je ne prétends pas décider s'il doit reſter au taux où il eſt ; cette déciſion ne peut être portée par un particulier. Les hommes en place, & en état de voir tous les rapports, doivent ſeuls prononcer ſur une matière auſſi importante que délicate. Je me propoſe ſeulement ici d'examiner l'état reſpectif d'un Commerçant, d'un Cultivateur & d'un Rentier, par rapport à l'intérêt actuel de l'argent.

» Je crois que tous les hommes en France, conſidérés ſimplement, comme poſſeſſeurs d'une certaine fortune, peuvent être mis, ou dans la claſſe des Commerçans, ou dans celle des Cultivateurs, ou enfin dans celle des Rentiers. On peut placer les Artiſans dans la claſſe des Commerçans qui font leur profeſſion en gros ou en détail Le Cultivateur eſt ou propriétaire ou fermier. Le Rentier eſt le même partout, & ne peut être diſtingué qu'en Rentier perpetuel ou viager.

» Qu'eſt-ce qu'un Commerçant ? C'eſt un Homme, une Famille, une Société, une Ville, une Province qui débite en gros ou en détail aux Nationaux ou aux Etrangers, des marchandiſes telles qu'elles ſont produites par le ſol même habité par le Commerçant, ou après qu'elles ont reçu une nouvelle forme des mains de l'Art, ou bien qui débite des marchandiſes achetées de l'Etranger. Cette diſtribution eſt faite, ou pour d'autres marchandiſes, ou pour de l'argent. Dans le premier cas, c'eſt un ſimple échange qui n'a preſque plus lieu depuis que l'or & l'argent ſont devenus les ſignes repréſentatifs communs à la plûpart des peuples, de la valeur des marchandiſes. Dans le ſecond cas, c'eſt un moyen de faire entrer chez ſoi la plus grande ſomme poſſible des ſignes repréſentatifs.

» La Bourgogne, la Champagne & la Guienne vendent leurs vins à toute la France & à l'Etranger. Il n'y a point de particulier dans ces Provinces, ſoit Eccléſiaſtique, ou Noble ou Roturier, qui ne faſſe ce Commerce. Dans une autre Province le bled eſt la matiere premiere du Commerce ; dans une autre, ce ſont les beſtiaux, les eaux-de-vie en ſont l'objet dans pluſieurs, où les vins communs ſont en trop grande quantité pour être conſommés. Les mines de fer, d'alun, d'or & d'argent, ſont les matières du Commerce des terres les plus ſteriles en apparence. Dans pluſieurs cantons de la France, le ſel a cet avantage, ou du moins il pourroit l'avoir, car malheureuſement il n'eſt point marchand. Les toiles ſe fabriquent dans un canton, & ſe blanchiſſent ſouvent dans un autre. Des particuliers font venir des Pays étrangers les matières premières qui manquent à la France, ou les marchandiſes toutes fabriquées, dont les Manufactures nous manquent.

» Cette idée du Commerçant peut donc être étendue, Monſieur, à tous les états. Le Financier, l'Agent de change, l'Ei-

43

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

S

4605

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» clesiastique, l'Homme de robe, le Mi-
» litaire, ceux même qui estiment le moins
» le Commerçant le sont dans ce sens. Le
» Roi lui même peut être regardé comme
» le premier Commerçant de son Royau-
» me, puisqu'il céde ses droits, qu'il ne
» peut exercer lui-même, à des particu-
» liers qui lui rendoient autrefois des den-
» rées en nature, & qui lui rendent au-
» jourd'hui de l'argent.

» Si nous nous bornions aux seuls be-
» soins de la nature, le Commerce de-
» viendroit presque nul, car il n'y a point
» de pays, qui ne fournisse les besoins
» phisiques à son habitant.

» Mais alors on ne vivroit point commo-
» dément. Les différentes Nations ont vou-
» lu jouir des avantages réciproques qui se
» trouvent chez elles, dela le mouvement
» des productions naturelles de chaque
» pays. Une des principales attentions du
» Ministère, doit donc avoir pour objet
» d'animer le Commerce général, de ma-
» nière que le superflu des denrées de
» chaque contrée se verse le plus librement
» qu'il soit possible dans celles qui en man-
» quent, & que le mélange de toutes les
» productions de la terre, soit tel qu'il
» fasse pour ainsi dire un seul corps. En
» un mot, le Commerce doit être si li-
» bre, que l'abondance de la denrée soit
» toujours en proportion de la consom-
» mation, & que les prix des choses soient
» à un taux proportionné aux facultés des
» consommateurs.

» Si cette idée succincte du Commerce
» est fondée sur sa nature même, tâchons
» de découvrir les moyens nécessaires pour
» la mettre en pratique, de la manière
» la plus avantageuse pour les personnes
» qui font le Commerce, & pour celles,
» qui sans croire le faire, le font & en
» profitent. La liberté & les fonds me pa-
» roissent les deux sources les plus abon-
» dantes d'un Commerce solide & floris-
» sant. La liberté dans le Commerce,
» fondée sur des loix claires & en petit
» nombre, est de droit naturel, & fait
» depuis bien du tems l'objet des vœux de
» la Nation. C'est au Législateur de fixer
» le point où doit s'arrêter la liberté dans
» le Commerce, afin qu'elle serve sans
» cesse à son accroissement, & jamais a sa
» destruction.

» Les fonds du Commerçant sont, ou
» dans son argent ou dans son crédit. Ce-
» lui qui a le plus de fonds a, sans con-
» tredit, en apparence le plus de moyens
» de faire le Commerce, puisqu'il a plus
» de cette matière qui, dans l'esprit de
» tous les hommes, représente la valeur
» de toutes les marchandises. Cependant
» quelque soit la richesse du Commerçant,
» il ne fait pas toutes ses opérations sur
» ses fonds seuls, il en fait beaucoup sur
» son crédit.

» Le crédit consiste, ou dans le tems que
» donne le vendeur pour payer le prix de
» sa marchandise, ou dans la confiance,
» fondée sur la probité du Commerçant,
» de celui qui prête son argent à un cer-
» tain intérêt. La première espèce de cré-
» dit, dépend totalement de l'acheteur
» & du vendeur, & rarement l'un des deux
» ignore quelles doivent être ses bornes.
» Le tems en est ordinairement calculé
» sur le bénéfice de l'un, & sur celui que
» compte faire l'autre.

» Le crédit qui consiste dans la confian-
» ce en la probité du Commerçant, de la
» part de celui qui prête son argent à un
» certain intérêt, est celui qui, selon moi,
» a besoin de toute l'attention du Légis-
» lateur, soit pour régler la cupidité du
» prêteur, (*a*) soit pour étayer la con-

(*a* Lorsque nous présentons au Public les idées des Citoyens, nous ne prétendons pas par-là les adopter. Il paroît que notre Correspondant pense que le Législateur peut fixer le taux de l'intérêt de l'argent dans le Commerce. Ceux qui sont dans une opinion contraire, apportent des raisons très-fortes & puisées dans le plus ou moins d'abondance d'argent & dans les besoins plus ou moins grands du Commerce. Nous croyons donc que si d'un côté il est nécessaire de fixer un intérêt légal pour servir de regles aux Juges dans les contestations particulieres ; de l'autre, il est aussi nécessaire que le Commerce ait la liberté d'emprunter aux taux que ses propres intérêts exigeront. C'est cette liberté qui a souvent versé dans le Commerce beaucoup d'argent à un intérêt au-dessous de celui qui est fixé par les Loix. Plus une Nation sera riche, & plus l'intérêt de l'argent baissera dans le Commerce, sans que le Législateur y coopere. Les rembourssemens indiqués par la Déclaration du Roi du 21 Novembre dernier, les opérations de Commerce que la Paix a retablies, feront indubitablement baisser le taux de l'intérêt du Commerce qui de son côté augmentera dans la Nation la masse de l'argent. Les sages dispositions arrêtées pour le remboursement des dettes nationales, sont le moyen le plus assuré pour produire une grande circulation d'argent, à bas prix, dans le Com-

» fiance que mérite l'emprunteur, & pour » le punir quand il abuſe de celle qu'on » a en lui. Tout homme qui par ſa mal- » adreſſe ſe nuit a lui-même, ou qui par » des évenemens fâcheux & forcés fait » mal ſes affaires, eſt à plaindre ; tout » homme qui hazarde légerement & in- » diſcretement les fonds d'autrui eſt blâ- » mable, & tout homme qui emprunte » ſans autre objet que de conſommer le » bien d'autrui, eſt criminel. Voila, ſi je » ne me trompe, des principes puiſés dans » l'humanité même.

» Il paſſe pour conſtant que tout Com- » merçant qui ſçait ſon métier, doit tirer, » tous frais faits, mais l'intérêt du prêt » compris, dix pour cent de ſon argent. » Il n'eſt donc pas bien lézé de payer cinq » pour cent. Quelques ſoient donc les » plaintes du Commerçant contre le haut » intérêt de l'argent, la pitié n'entrera » point dans l'ame de tout homme ré- » fléchiſſant, parce que tout Commerçant » rangé, ne peut jamais perdre (*b*) ſur » l'argent qu'il emprunte, & qu'en fait » de Commerce, comme en tout autre » genre de profit, les fortunes trop rapi- » des ne ſont point avantageuſes à l'Etat, » & qu'elles ſont rarement légitimes. Il » en eſt des opérations de l'homme com- » me de celles de la nature, les plus pré- » coces ne ſont pas toujours les plus du- » rables. Que tout homme qui gagne ſoit » moins faſtueux, & il ſe contentera plus » facilement d'un gain médiocre.

» Mais vous avez approuvé, Monſieur, » que j'aie dit que, quelque avantageux » que fut le Commerce, il ne ſubſiſte- » roit point ſans le Cultivateur. Cette vé- » rité eſt auſſi fondée que celle qui eſt » avancée par les partiſans du Commerce, » lorſqu'ils diſent qu'il eſt l'ame de la » Culture.

» Qu'eſt-ce donc que le Cultivateur? Nous » avons dit qu'il étoit, ou Propriétaire » ou Fermier. Le Propriétaire non Culti- » vateur, ou a tout ſon bien à lui, ou » il doit deſſus. S'il a tout ſon bien à lui, » avec de l'ordre, de l'arrangement & de » l'économie, il vit, mais non ſans pei- » ne. Car, quoi qu'aux yeux de ceux qui » ne regardent les choſes qu'aux dehors, » il ſoit auſſi riche que le Rentier, il y a » néanmoins une différence bien viſible en- » tre eux pour les perſonnes qui approfon- » diſſent. Le Propriétaire non Cultiva- » teur doit prendre ſur ſon bien les répa- » rations d'entretien qui abſorbent tou- » jours un quart du revenu. Quelquefois » il ſurvient des reconſtructions dans une » année, pour la totalité du revenu. Si » le Propriétaire n'a point d'argent en ré- » ſerve, il faut qu'il emprunte, & par » conſéquent qu'il entâme d'autant ſon » fonds. S'il n'afferme pas ſon bien au- » deſſous de ſa valeur intrinſéque, il eſt » rarement bien payé, parce qu'il a tou- » jours à faire à des gens peu aiſés. Il ſup- » porte d'ailleurs, par contre-coup, tous » les malheurs qui arrivent à ſon fermier. » Ce dernier ne peut remplacer les beſ- » tiaux qu'il a perdus, ſans demander du » tems à ſon maître. Il y a longtems qu'on » dit avec vérité d'un Propriétaire non » Cultivateur, *qu'il eſt un riche mal-aiſé*, » ce qui devient encore bien plus vrai, » s'il a le malheur de devoir quelque rente, » il faut qu'il en paye exactement les ar- » rérages, & par conſéquent qu'il les » prenne ſur ſa ſubſiſtance.

» Si le Propriétaire veut être en même- » tems Cultivateur par lui-même, il réu- » nit à la vérité les avantages du Proprié- » taire & du Cultivateur, mais il eſt fa- » tigué des inconvéniens attachés à la Cul- » ture. Je ne compte pas les travaux de » la campagne, qui ne ſont pas pour ceux » qui y ſont habitués auſſi pénibles qu'ils » le paroiſſent aux habitans des Villes. » Celui qui a tenu pendant une journée » les manches de la charrue, n'eſt pas » plus fatigué le ſoir que le Gentil-hom-

---

merce & dans l'Agriculture. Ce n'eſt peut-être que d'après la connoiſſance de l'augmentation de la maſſe de l'argent monnoyé répandu dans le Commerce, & d'après une ſorte de certitude que cette maſſe ne ſçauroit diminuer : c'eſt-à dire, ce n'eſt que lorſqu'on verra que la maſſe d'argent ſera ſupérieure aux beſoins de la circulation, que l'intérêt légal pourra ſouffrir une diminution. Cette Supériorité de la maſſe d'argent ſur les beſoins de la circulation, ſera aiſément apperçue par le Légiſlateur, lorſqu'il verra que, par des actes ou des contrats, les conditions de l'intérêt ou des aliénations ſeront inférieures aux taux de l'intérêt légal.

(*b*) Nous penſons que la propoſition de notre Correſpondant eſt trop générale, & qu'il eſt même bien des cas où le Commerçant perd ſur l'argent qu'il a emprunté.

Roux, Médecin de la Faculté de Paris, *rue de la Harpe.*

Demareſt, Correſpondant de l'Académie des Sciences, *Cloître de Saint Germain l'Auxerrois.*

Tenon, de l'Académie Royale des Sciences, Profeſſeur de Chirurgie, *rue S. Honoré.*

Gener, Sécretaire interprete du Roi, aux Affaires étrangeres, *à Verſailes,*

Souſcripteurs, ni Membres, ni Aſſociés de la Société d'Agriculture.

MESSIEURS,

Le Duc de Praſlin, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Miniſtre & Sécrétaire d'Etat, *rue de Sevre.*

De la Grange, *Quai des Orfévres.*

Petit de Bachaumont, Ecuyer, *Cour des Filles S. Thomas.*

Le Comte de Durfort, Maréchal des Camps & Armées du Roi, *Place de Vendôme.*

Madame Doublet, *Cour des Filles S. Thomas.*

L'Abbé Chauvelin, Conſeiller en la Grande Chambre du Parlement, *rue de Condé.*

Edeline, Horloger, *rue du Harlay.*

Le Marquis de Montalembert, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant Général des Provinces de Saintonge & Angoumois, Enſeigne des Chevaux-Legers de la Garde, de l'Académie Royale des Sciences, *rue neuve des bons Enfans.*

Robert, *d'Evreux.*

Richer, Directeur des Aides, *à Niort.*

Bromer, Négociant, *à Bordeaux.*

Le Comte de Narbonne Pelet, *rue de la Planche.*

L'Abbé Belliardy, chargé des affaires du Roi, *à Madrid.*

De la Lourcé, Avocat en Parlement, *rue des Foſſés de M. le Prince.*

Pelgrin, *de Bertitleville en Barrois.*

Le Marquis Desſalles, Lieutenant Général des Armées du Roi, *à Bertilleville.*

Le Marquis de Narbonnes-Pelet, Lieutenant Général des Armées du Roi, Commandant du pays d'Aunis.

Du Pleſſis, ancien Lieutenant au Régiment des Gardes Françoiſes, *au Château du Pleſſis, près Melun.*

D'Eprémeſnil, *rue Notre-Dame des Victoires.*

Nous avons indiqués le lieu de la demeure des Souſcripteurs, afin que la Société d'Agriculture puiſſe leur adreſſer ſon invitation, pour ſe trouver à ſon Aſſemblée, lors de la diſtribution des prix.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS

à Paris, le 31 Décembre 1763.

Changes.

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres.	31 $\frac{5}{16}$
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2 6
Cadix	15 2 6
Livourne	96
Lyon, Saints	au pair

Effets publics.

Actions des Fermes .	995
Colonies, 1759 . .	
Amortiſſ.	
3e Loterie	718
2 ſ p^{m}.	5 $\frac{3}{4}$
Emprunt de 50 Mons.	
Lot de 3e, 5e & 9e.	
Annuités	428
Coupons	86

Compagnie des Indes.

Actions	832 $\frac{1}{2}$
Emprunt.	
Promeſſes.	13

Quatrieme Loterie des Epoques.

4 5	13 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$
7 à 12.	18 $\frac{1}{2}$

Contrats.

Bretagne	
3 pour $\frac{0}{0}$ récepiſſé . .	
4 p $\frac{0}{0}$	

Cette Gazette paroîtra régulierement deux fois par ſemaine, on y inſerera, gratis, les Avis relatifs au Commerce. L'Abonnement ſera de 24^{m} pour une année. On s'adreſſera à l'ordinaire au Bureau Général, rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix de l'Abonnement & les ports de lettre.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE *pere, rue S. Severin.*